# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 11 décembre 2014 1.3

## ADMINISTRATION GENERALE

SYNDICAT DU CYCLE DE L'EAU

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

SUITE A LA FUSION DE ROANNAISE DE L'EAU AVEC LE SYRTOM

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

**"**Au 1er janvier 2015, Roannaise de l'Eau, syndicat mixte d'eau et d'assainissement, deviendra, suite à sa fusion avec le SYRTOM, syndicat du cycle de l'eau.

Il convient donc de procéder à une nouvelle élection des délégués du conseil municipal appelés à siéger au comité syndical, à savoir deux titulaires et pour chacun, un suppléant.

Conformément à l'article L5211-7 du CGCT, ces délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue (élection uninominale). Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.**"**

Sont candidats : Stéphane JEVAUDAN, Alain ASTIER (titulaires) et Bernard JAYOL, Alain CHAUDAGNE (suppléants).

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal procède à cette élection :

Ont obtenu 26 voix (7 abstentions) et sont donc élus :

|  |  |
| --- | --- |
| Délégués titulaires  **- Stéphane JEVAUDAN**  **- Alain ASTIER** | Délégués suppléants  **- Bernard JAYOL**  **- Alain CHAUDAGNE** |